AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-257300087-20231206-LISTDEL141123B-DE
en date du 06/12/2023 ; REFERENCE ACTE : LISTDEL141123B

LA PLAGNE
Paradiski

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14/11/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation : 07/11/2023
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication : 08/11/2023
Quorum applicable : 7	

Le 14 novembre 2023 à 19 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (10) :

AIME-LA-PLAGNE : Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, MM. Michel GENETTAZ, Laurent DESBRINI et Pascal VALENTIN titulaires.

CHAMPAGNY : MM. Denis TATOUD et Xavier BRONNER, titulaires.

LA PLAGNE TARENTAISE : Mme Nathalie BENOIT suppléante de M. Daniel-Jean VENIAT et MM. Jean-Luc BOCH, Christian VIBERT et Pierre OUGIER titulaires.

Egalement présent (1) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Xavier URBAIN, suppléant.

Excusés (7) : Mmes Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne et Fabienne ASTIER, titulaire de La Plagne Tarentaise.
MM. René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny et Olivier CHENU, suppléant de Champagny, Daniel-Jean VENIAT et Romain ROCHET titulaires de La Plagne Tarentaise, et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇨ ***Ouverture de la séance plénière à 19h14.***

⇨ ***M. le Président constate que le quorum est atteint.***

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : néant.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-257300087-20231206-LISTDEL141123B-DE
en date du 06/12/2023 ; REFERENCE ACTE : LISTDEL141123B

Délibération n° 2023-059 : : patrimoine : copropriété « parking amont Belle Plagne » : décision d'ester en justice et convention d'honoraires : unanimité.
Délibération n° 2023-060 : patrimoine : contrat de location entre le SIGP et la commune de La Plagne Tarentaise pour la location de logements destinés aux renforts de la Gendarmerie nationale : unanimité.
Délibération n° 2023-061 : tourisme : rectification de la délibération n° 2023-032 du 09 mai 2023 : erreur matérielle sur un libellé de tarif applicable au 1er janvier 2024 : unanimité.
Délibération n° 2023-062 : domaine skiable : contrats de sous-délégation des espaces enfants et remontées mécaniques associées, pour l'hiver 2023-2024 : unanimité.
Délibération n° 2023-063 : domaine skiable : bail dérogatoire à titre saisonnier pour le local de la gare G1 TC de Montalbert, pour l'hiver 2023-2024 : unanimité.
Délibération n° 2023-064 : domaine skiable : avenant annuel budgétaire 1/2024 à la convention liant la SAP, l'OTGP et le SIGP pour le financement des opérations de promotion : unanimité.
Délibération n° 2023-065 : domaine skiable : convention de partenariat entre la SAP et l'OTGP, en présence du SIGP, pour l'hiver 2023-2024 et l'été 2024 : unanimité.
Délibération n° 2023-066 : domaine skiable : convention de partenariat de la SAP avec l'UCPA, en présence du SIGP, hiver 2023-2024 : unanimité.
Délibération n° 2023-067 : domaine skiable : conventions de partenariat de la SAP avec les écoles de ski de La Plagne, hiver 2023-2024 : hors la présence de M. Xavier BRONNER et de Mme Nathalie BENOIT, intéressés aux présentes conventions : unanimité.
Délibération n° 2023-068 : domaine skiable : tarifs secours et héliportés pour l'hiver 2023-2024 : unanimité.
Délibération n° 2023-068 Bis : domaine skiable : tarifs secours et héliportés pour l'hiver 2023-2024 : unanimité. Remplace la délibération n° 2023-068 (erreur de plume sur tarif zone 5, frais réels coût horaire main d'œuvre pisteur secouriste : lire 48 € et non 86 € comme indiqués dans la délibération n° 2023-068).
Délibération n° 2023-069 : domaine skiable : conventions SAP relatives aux stades de La Plagne, pour l'hiver 2023-2024 : hors la présence de M. Xavier BRONNER et de Mme Nathalie BENOIT, intéressés aux présentes conventions : unanimité.
Délibération n° 2023-070 : domaine skiable : contrat de prêt pour le local de la gare G2 TC de Montalbert au restaurant Le 360, pour l'hiver 2023-2024 : unanimité.
Délibération n° 2023-071 : finances : : mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, pour le budget général du SIGP : unanimité.
Délibération n° 2023-072 : finances : : adoption du règlement budgétaire et financier à compter du 1er janvier 2024, pour le budget général du SIGP : unanimité.
Délibération n° 2023-073 : finances : : subvention exceptionnelle au Club des sports de La Plagne au titre de l'année 2023 : unanimité.
Délibération n° 2023-074 : finances : : décision modificative n° 1 au budget général 2023 du SIGP : unanimité.
Délibération n° 2023-075 : finances : : compétence optionnelle : décision modificative n° 2 au budget annexe Eau et Assainissement 2023 du SIGP : unanimité.
Délibération n° 2023-076 : eau et assainissement : : compétence optionnelle : RPQS 2022 du service public de l'eau potable du SIGP : unanimité.
Délibération n° 2023-077 : eau et assainissement : : compétence optionnelle : RPQS 2022 du service public de l'assainissement collectif du SIGP : unanimité.
Délibération n° 2023-078 : eau et assainissement : : compétence optionnelle : RAD 2022 du service public de l'eau potable du SIGP : unanimité.
Délibération n° 2023-079 : eau et assainissement : : compétence optionnelle : RAD 2022 du service public de l'assainissement collectif du SIGP : unanimité.

⇨ ***Fin de séance à 19h56***

Fait à La Plagne Tarentaise, le 14 novembre 2023.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT

Le Président,
Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
B.P. 62
73211 AIME CEDEX

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le 06 DEC. 2023

⇨ **Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (https://www.laplagne-tarentaise.fr).**

⇨ **Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.**